

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 587

présenté par  
M. Gille

-----

**ARTICLE 10**

Après l'alinéa 59, insérer les trois alinéas suivants :

« a *bis*) Le deuxième alinéa est ainsi modifié :

« – à la première phrase, les mots : « d'immersion » sont remplacés par les mots : « de mise en situation en milieu professionnel » et est ajoutée la référence : « et au chapitre V du présent titre » ;

« – la seconde phrase est supprimée ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.